

# Règlement

**Article 1 :** Le vide grenier-brocante est **exclusivement réservé** à la vente au déballage **D'OBJETS D'OCCASION PERSONNELS ET USAGES**, conformément à la réglementation : articles L310-2 et L310-5 du code du commerce. Les stands d'artisanat (bagues, colliers, bracelets...) et de vêtements neufs ne sont pas admis. La vente de produits de consommation (exemples : alimentation, confiseries, crêperie, boissons etc.) est formellement interdite, la petite restauration sur place et la vente de boissons étant exclusivement réservées à l'association organisatrice. Tout manquement à cette règle entraînera le renvoi immédiat sans remboursement des sommes perçues au titre de l'inscription.

**Article 2 :** La date limite d'inscription est fixée au **SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025**. Aucune inscription faite hors délai ne sera prise en compte. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de la perte ou de l'absence de suivi concernant les sommes versées (chèque, espèces...) hors de cette date limite d'inscription.

**Article 3 :** Le vide grenier / brocante de la foire médiévale de Château-Larcher est ouvert aux particuliers et aux professionnels de la brocante dans la limite des places disponibles

**Article 4 :** Toute personne devra justifier de son identité lors de l'inscription. Si le vendeur est une personne morale (société ou association), l'indication de sa dénomination et de son siège devra être annotée en plus des références de la personne la représentant. Ces informations seront collectées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle. Tout refus de communiquer ou de justifier les informations exigées dans le bulletin d'inscription entraînera l'exclusion de la brocante, sans remboursement des sommes éventuellement déjà versées.

**Article 5 :** Seuls les bulletins intégralement remplis et accompagnés du règlement de l'inscription seront pris en compte.

**Article 6 :** Le prix du mètre linéaire est fixé à **2€**.

**Article 7 :** L'installation aura lieu entre 6h et 8h. Les emplacements seront attribués par L'ESCL et ne pourront être contestés.

**Article 8 :** Les véhicules seront stationnés derrière l'étalage de chaque exposant. Si la longueur de l'emplacement réservée est insuffisante pour permettre le stationnement du véhicule, l'organisateur pourra exiger que soient achetés les mètres supplémentaires nécessaires au stationnement de ce véhicule. Tout refus pourra entraîner le renvoi immédiat sans remboursement des sommes déjà perçues.

**Article 9 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des pertes, casses ou autres détériorations. Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuites.

**Article 10 :** Seules les demandes de remboursement déposées par courrier deux semaines au plus tard avant le jour de la brocante seront prises en compte (le cachet de la poste faisant foi).

**Article 11 :** La police du vide grenier brocante de Château Larcher reste sous la compétence du Maire et des représentants de l'ESCL, dans la mesure de leurs compétences, ainsi que de la gendarmerie.

**Article 12 :** Toute participation au vide grenier entraîne la pleine et entière acceptation du présent règlement.

*Coupon d'inscription à retourner à :*  
*ESCL Brocante, 4 rue de la mairie 86370 Château Larcher*  
avant le : **SAMEDI 13 Septembre 2025**



*Je désire réserver un emplacement pour le vide grenier brocante du 21 septembre 2025*

*NOM :* ..... *Prénom :* .....

*Adresse :* .....

*Tél. :* ..... *e-mail :* .....

*Longueur de l'emplacement demandé :* ..... m.      *Montant (2€ par mètre) :* .....

**Obligatoire**      *N° Pièce d'identité\** ..... (Pour les particuliers)

*N° Siren* ..... (Pour les professionnels)

*\*Précisez le type de document : Passeport, Carte d'identité, Permis de conduire.*

*Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de participation énoncées dans le règlement du vide grenier brocante de Château Larcher, en particulier les articles 1, 2 et 8, et j'accepte de m'y conformer.*

*Date et Signature*

*Joindre votre chèque de réservation à l'ordre de l'ESCL.*